

COMMUNE DE CHARVONNEX
585 route du Chef-lieu
74370

HAUTE-SAVOIE

Le Maire, Jean-François GIMBERT

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°30/2026

Objet : portant désignation d'un Correspondant Défense

LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu la circulaire du 26 octobre 2001,

Considérant que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense,

Considérant que les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité,

ARRETE

Article 1

Monsieur Michel FEDOROFF, 3^{ème} adjoint au Maire, est désigné correspondant défense de la commune de Charvonnex.

Article 2

Dans le cadre de ses missions, le correspondant défense remplit une mission :

- De sensibilisation des concitoyens aux questions de défense,
- De diffusion de l'esprit de défense,
- D'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires,
- D'expression sur l'actualité défense, de parcours citoyen, de devoir de mémoire, de reconnaissance et de solidarité.

Article 3

Ampliation du présent arrêté sera transmis :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie ;
- Monsieur le délégué militaire départemental ;

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

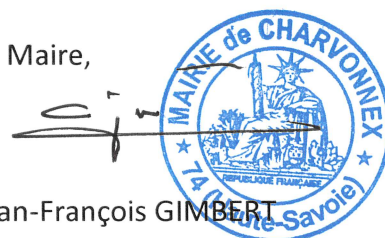
Fait à Charvonnex, le 04/06/2026

Affiché le
Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Le Maire,



Jean-François GIMBERT